Conditions de l’offre Partenaire

Version du 19 novembre 2026 · en vigueur le 19 décembre 2026

Ces conditions (le « Contrat partenaire ») s’appliquent au Client qui souscrit l’offre Partenaire pour intégrer WYRLO dans ses propres produits et services et les fournir à ses clients (les Clients finaux). Elles complètent les CGU, les CGV et le contrat de sous-traitance, et sont acceptées à la souscription de l’offre. La souscription en ligne de l’offre Partenaire n’est pas encore ouverte.

Sommaire

1. Définitions
2. Objet
3. Espaces des Clients finaux
4. Marque
5. Obligations du Partenaire
6. Obligations de WYRLO
7. Prix et facturation
8. Données personnelles
9. Responsabilité
10. Durée et fin
11. Dispositions diverses

1. Définitions

- « Partenaire » : le Client qui a souscrit l’offre Partenaire (prestataire informatique, ESN, agence IA, éditeur, intégrateur…).
- « Client final » : la personne morale ou le professionnel à qui le Partenaire fournit une solution qui utilise WYRLO.

- « Espace » : la partie d'un projet du Partenaire réservée aux données d'un Client final, désignée par un identifiant choisi par le Partenaire.
- « Solution du Partenaire » : le produit ou le service du Partenaire, vendu sous sa marque, qui intègre WYRLO.
- Les autres termes ont le sens que leur donnent les CGU.

---

2. Objet

WYRLO autorise le Partenaire, à titre non exclusif et pour la durée de l'offre, à intégrer l'API de WYRLO dans la Solution du Partenaire et à la fournir à ses Clients finaux, sous sa propre marque, dans la limite de 50 Clients finaux.

WYRLO ne contracte pas avec les Clients finaux, ne leur facture rien et ne les contacte pas, sauf obligation légale ou demande du Partenaire.

---

3. Espaces des Clients finaux

- Le Partenaire crée un Espace par Client final depuis sa console. Les données de chaque Espace (index sans copie, recherche, traces) sont séparées : une recherche ne porte que sur l'Espace demandé.
- L'identifiant d'un Espace sert seulement à séparer les données : le Partenaire n'y met pas de nom de personne.
- Le Partenaire peut suspendre un Espace ou le supprimer. La suppression efface aussitôt l'index et les traces du Client final ; seul le nombre de vérifications du mois en cours est gardé, sans identifiant, pour la facture.
- La console du Partenaire montre, par Client final, la consommation du mois, l'état (actif ou non) et la qualité mesurée.

4. Marque

- Le Partenaire présente la Solution du Partenaire sous sa propre marque. Il n'est pas tenu de citer WYRLO dans sa communication commerciale, mais il informe ses Clients finaux de l'identité de WYRLO et de ses sous-traitants dans les documents relatifs à la protection des données (article 7).
- La marque blanche complète (adresse de l'API à son propre nom de domaine, console aux couleurs du Partenaire, accès des Clients finaux à une console) n'est pas comprise dans l'offre Partenaire : elle relève de l'offre sur devis.
- Le Partenaire n'utilise le nom ou le logo WYRLO qu'avec l'accord écrit de WYRLO. WYRLO ne cite le Partenaire comme référence qu'avec son accord écrit.

5. Obligations du Partenaire

Le Partenaire s'engage à :

- assurer seul le support de premier niveau auprès de ses Clients finaux (réception des demandes, diagnostic, réponse), et ne transmettre à WYRLO que les incidents qu'il n'a pas pu résoudre, sans donnée personnelle ni contenu de document ;
- faire accepter à ses Clients finaux des conditions au moins aussi protectrices que les CGU de WYRLO, notamment l'interdiction des données des articles 9 et 10 du RGPD sans masquage, des usages illicites ou interdits et des tentatives de contournement ;
- conclure avec chaque Client final un contrat conforme à l'article 28 du RGPD, qui autorise le recours à WYRLO comme sous-traitant ultérieur et à ses propres sous-traitants ;
- informer ses Clients finaux, et leur permettre d'informer leurs propres utilisateurs, que les réponses sont vérifiées, et le cas

échéant rédigées, par un système d'IA, et de ce que WYRLO ne garantit pas (page Intelligence artificielle) ;
- ne pas présenter WYRLO comme garantissant l'exactitude des réponses, ni prendre au nom de WYRLO un engagement (disponibilité, sécurité, localisation, délai) que WYRLO n'a pas pris par écrit ;
- protéger ses clés d'API et ses clés de fournisseur d'IA, et révoquer sans délai une clé exposée ;
- transmettre sans délai à ses Clients finaux les notifications de WYRLO (violation de données, nouveau sous-traitant, changement de l'API) et à WYRLO leurs instructions et leurs demandes d'exercice des droits ;
- respecter les limites de l'offre et les CGU.

---

6. Obligations de WYRLO

WYRLO s'engage à :

- fournir le service selon les CGU et la documentation publique, sans engagement de disponibilité (aucun SLA) ;
- assurer le support de second niveau auprès du Partenaire seulement, par e-mail à contact@wyrlo.io, sans délai de réponse garanti ;
- garder les données de chaque Client final séparées dans son Espace ;
- informer le Partenaire au moins 30 jours à l'avance de tout nouveau sous-traitant, au moins 3 mois à l'avance de tout changement incompatible de l'API, et dans les 48 heures de toute violation de données qui touche ses Clients finaux.

---

7. Prix et facturation

Le prix (par Client final actif et par mois, par tranche), le volume inclus en pot commun, le dépassement et la facture consolidée sont fixés à l'article 7 des CGV. Le Partenaire fixe librement ses propres prix à ses Clients finaux.

Conditions générales de vente

---

8. Données personnelles

- Pour les données de ses Clients finaux, le Partenaire agit en principe en sous-traitant de chaque Client final, et WYRLO en sous-traitant ultérieur du Partenaire. Le contrat de sous-traitance de WYRLO s'applique, notamment son article 2.
- Le Partenaire informe ses Clients finaux du recours à WYRLO et à ses sous-traitants (liste publique de WYRLO), comme l'exige l'article 28 du RGPD.
- Les données des Clients finaux leur appartiennent ; WYRLO ne les utilise que pour fournir le service, jamais pour entraîner un modèle d'IA.

Contrat de sous-traitance Sous-traitants

---

9. Responsabilité

- Le Partenaire répond seul envers ses Clients finaux de la Solution du Partenaire et des engagements qu'il leur a pris.
- La responsabilité totale de WYRLO envers le Partenaire est limitée aux sommes payées par le Partenaire au titre de l'offre pendant les douze mois précédant le fait qui l'engage (100 euros pendant l'essai), sauf faute lourde ou intentionnelle. WYRLO ne répond pas des dommages indirects.
- Le Partenaire garantit WYRLO contre toute réclamation d'un Client final fondée sur un engagement que le Partenaire a pris au-

delà du présent Contrat partenaire ou sur un manquement du Partenaire à ses obligations.

10. Durée et fin

- Le Contrat partenaire s'applique pendant toute la durée de l'offre Partenaire, résiliable selon les CGV.
- À la fin de l'offre Partenaire, le Partenaire supprime les Espaces des Clients finaux au-delà des limites de sa nouvelle offre. À défaut, WYRLO peut les supprimer 30 jours après la fin de l'offre, après l'en avoir prévenu par e-mail au moins 15 jours à l'avance. Le Partenaire prévient ses Clients finaux en temps utile.
- Avant la fin, le Partenaire peut demander par écrit une copie des traces encore conservées de chacun de ses Clients finaux, dans un format lisible par machine, pour la leur remettre.
- Chaque partie peut résilier le Contrat partenaire en cas de manquement grave de l'autre, non réparé 30 jours après une mise en demeure par e-mail.

11. Dispositions diverses

Les articles des CGU sur la propriété intellectuelle, la modification des conditions (préavis de 30 jours par e-mail), le droit applicable et les litiges s'appliquent au Contrat partenaire. Au-delà de 50 Clients finaux, ou pour une marque blanche complète, l'offre sur devis s'applique, avec des conditions particulières signées.